



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

Séance du 08 octobre 2026

Délibération N° 04-07-2026

Date de
convocation :
02 octobre 2026

Date d'affichage :
12 octobre 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Objet :

Avis du Conseil
Municipal sur
l'enquête
publique AY 3-
2026 relative à
des demandes
d'autorisation
d'exploitation de
concession de
cultures marines

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE, M. David MARY, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Laurence MONFORT absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Caroline LE BARON, M. François CEBRON de LISLE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, Mme Christine HOCHARD

Monsieur Eddy LEMAITRE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut, s'il le juge utile, émettre un avis sur l'enquête publique AY 3-2026 relative à des demandes d'autorisation d'exploitation de concession de cultures marines, qui se trouve jointe à la présente synthèse.

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article R. 923-25 ;

VU la notification de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan concernant l'enquête publique et l'état de vacance de cultures marines référencé AY 3-2026, ouvert du 31 août 2026 au 29 septembre 2026 inclus ;

VU le dossier de demande d'autorisation d'exploitation de concessions de cultures marines afférent, soumis à l'examen de la commune ;

CONSIDÉRANT l'intérêt économique et environnemental de la préservation et du développement des activités conchylicoles et de cultures marines sur le littoral communal, dans le respect de l'équilibre des usages de l'espace maritime ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide d'émettre un avis favorable sur l'avis relatif à l'enquête publique AY 3-2026 relative à des demandes d'autorisation d'exploitation de concession de cultures marines,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Morbihan et aux services de la DDTM

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 12 octobre 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

